

Domaine Public

DP

JAA
1002 Lausanne

24 mars 1994 – n° 1164
Hebdomadaire romand
Trente-et-unième année

La réforme immédiate

Tout exécutif, lors de chaque vacance et de chaque renouvellement, doit procéder à la répartition des départements. Dans le canton de Vaud, la question était bloquée par la prétention hégémonique du Parti radical d'occuper les trois départements de son choix. Le peuple a tranché; et deux radicaux, c'est évidemment trop peu pour occuper trois départements clés. Mais avant de redistribuer, ne faudrait-il pas d'abord réformer ?

Philippe Pidoux occupait un département bicéphale. Celui de l'Intérieur, d'abord, qui est réputé prestigieux puisqu'il est le seul des sept à être installé au Château cantonal. Sont de sa compétence les relations avec les communes, avec les préfets, la loi électorale, la péréquation intercommunale. Mais le département de l'Intérieur est aussi celui de la Santé publique dont les services ont pris une importance accrue. D'une part l'évolution de la médecine et le vieillissement de la population en font un secteur très coûteux pour les finances publiques, d'autre part la planification hospitalière est particulièrement difficile à réformer: elle touche non seulement à un acquis, mais à des angoisses profondes, celles que suscitent la maladie, l'opération chirurgicale, la mort. Partout, voyez Fribourg, voyez Neuchâtel ou la France, les réformes sanitaires suscitent des résistances farouches. Les Vaudois, de surcroît, consomment plus de traitements médicaux et recourent plus à l'hospitalisation que la moyenne nationale.

Or, il est apparu un dysfonctionnement entre les deux têtes du même département: la structure politique n'est plus le support des réformes nécessaires, préparées de surcroît, mais c'est une autre question, de manière jacobine. Cette analyse est partagée par tous les observateurs. Dès lors, avant de simplement redistribuer les départements, ne faudrait-il pas d'abord revoir l'organisation du Conseil d'Etat ?

Un groupe de travail, mandaté par le Conseil d'Etat, avait préconisé une réforme. Quoique modeste, elle se heurtait aux habitudes de pouvoir. La mise à disposition du département de l'Intérieur et de la Santé publique la rend aujourd'hui possible. De quoi s'agit-il ?

D'abord, comme tous les cantons

romands l'ont fait ou se proposent de le faire, regrouper Santé publique et Prévoyance sociale. Il y a pour cela des raisons pratiques. Plusieurs décisions touchent l'un et l'autre secteur, par exemple les soins à domicile, l'aide à l'assurance-maladie, la planification sociale et sanitaire.

Si cette fusion était opérée, le département de l'Intérieur serait rendu à sa vocation, celui des rapports de l'Etat avec les communes et les régions. La fonction peut paraître mince, si elle est de simple surveillance conservatrice. Elle est considérable si des réformes sont entreprises: découpage des arrondissements électoraux, péréquation intercommunale. Mais la mise en place d'un esprit de collaboration régionale, ce qui est autre chose que des structures administratives contraignantes, exigera aussi beaucoup d'interventions qui appartiennent plus à la diplomatie qu'à l'activité législative.

Aux relations intérieures s'ajoutent les relations extérieures avec les autres cantons, les régions frontalières; la gestion du dossier européen fait partie de cette compétence. Ces tâches jusqu'ici ont été attribuées à Justice et Police ou confiées *ad personam* à tel ou tel conseiller. Elles pourraient donc être regroupées dans un département chargé à la fois des relations extérieures et intérieures.

Les difficultés financières exigeraient des choix. C'est le rôle des Finances, sur la base des projections des départements, de les préparer. Mais Finances est naturellement porté à exiger de tous des économies, c'est son rôle ! Même si ses exigences sont pondérées, en fonction de la structure des dépenses de chaque département, il pousse à l'égalité des sacrifices. La préparation du choix des priorités à soumettre au Conseil d'Etat sur la base des documents utiles devrait être le fait d'une délégation présidentielle qui pourrait comprendre le président, le vice-président, et Finances. Ce serait un modeste renforcement de l'autorité présidentielle, tempérée par un tournus propre à désarmer les méfiances.

La réorganisation du Conseil d'Etat peut être vue, idéalement, comme la recherche du meilleur fonctionnement souhaitable ou, d'un point de vue

●●●

Le dimanche où voter a changé quelque chose

Au deuxième tour de l'élection au Conseil d'Etat, les Vaudois ont confirmé la tendance des communales de l'automne dernier et du premier tour d'il y a deux semaines.

REPÈRES

Au premier tour de l'élection au Conseil d'Etat, où la majorité absolue est nécessaire pour être élu, seuls trois candidats ont passé: un libéral, un radical et un UDC. Au second tour, l'électorat a élu les trois candidats de l'alliance rose-verte et un second radical. Fait historique: un conseiller d'Etat en place, le radical Philippe Pidoux, n'a pas été réélu. Et le libéral qui n'était pas candidat au premier tour n'a pas obtenu les faveurs de l'électorat. Le Conseil d'Etat est donc composé de 2 radicaux (-1), 2 socialistes, 1 libéral, 1 UDC et 1 écologiste (+1).

L'analyse des résultats confirme que l'Entente de droite ne fonctionne qu'à condition de voter compact. Or ce ne fut pas le cas pour les radicaux et les libéraux. Ainsi pour les non élus:

– Eric Rochat (lib) obtient 15 483 voix radicales sur 18 503 bulletins de ce parti. Philippe Pidoux (rad) ne fait pas le plein dans son parti, puisqu'il totalise 16 309 voix radicales.

– Philippe Pidoux obtient 9261 voix libérales sur 11 062 bulletins de ce parti. Eric Rochat en obtient 10 688.

Rappelons qu'Eric Rochat est à 322 voix du quatrième élu de dimanche et Philippe Pidoux à 3038 voix.

(pi) Il faut commencer par rappeler que le grand chambardement vaudois est, arithmétiquement, de portée limitée: la droite garde la majorité, avec quatre conseillers d'Etat sur sept. Mais le changement ne se limite pas à la conquête, par l'alliance rose-verte, d'un troisième fauteuil. C'est aussi la poursuite du déclin de ce que nous appelions, lors des élections communales de l'automne dernier, le radicalisme absolu. Pour régner sur le Conseil d'Etat, le Parti radical devait être nécessaire à l'élection des représentants libéral et UDC. Or, ces deux partis ont été appelés à la rescousse pour tenter de sauver le siège de Philippe Pidoux; ils se sont trouvés en situation de dicter leurs conditions, ce qu'ils ne se sont pas privés de faire.

La droite a bien payé dimanche l'abandon de ses préoccupations centristes. Rappelons simplement qu'avant Philippe Biéler, un autre M. Locataires a siégé au Château. Il était radical, s'appelait Edouard Debétaz, et s'était illustré par ses interventions sur ce thème cher aujourd'hui au nouvel élu écologiste, au point d'ailleurs de provoquer des réactions parfois violentes des milieux immobiliers.

Le changement qui est rendu possible, si ce n'est obligatoire, par cette élection, tiendra peut-être plus aux personnes qu'aux par-

tis. Leur âge, celui de leurs enfants, leurs expériences, rapprochent les élus des cinq partis désormais représentés au gouvernement cantonal. On peut imaginer un renouveau par ce seul fait. Il faut compter en plus avec une légitimité renforcée de chacun des élus non radicaux. On a vu l'affranchissement libéral et UDC. Quant à la gauche, pour la première fois depuis les débuts de la formule magique, ses candidats ont été élus par comptage des voix et non pas tacitement. Ils n'ont pas eu à se contenter des deux sièges que leur laissait la droite, mais en ont conquis trois.

La gauche sort aussi de l'exercice sans dettes face au POP. Jean-Jacques Schwaab, le quatrième des élus de dimanche qui ne devance le candidat libéral que de 322 voix, a été élu sans que les voix de l'extrême-gauche soient déterminantes. Evidemment, si ces électeurs étaient restés chez eux, les résultats eussent été différents; mais la plupart d'entre eux ont voté uniquement pour leur candidat, Josef Zisyadis, celui-ci faisant d'ailleurs plus de voix sur les listes socialistes que sur celles de son parti. Par contre, les coups de crayon croisés, qui ont affecté Philippe Pidoux sur les listes libérales (et dans une moindre mesure sur celles de son propre parti) et Eric Rochat sur les listes radicales, ont été utiles aux candidats roses-verts. Et contrairement à ses commentaires, le candidat du POP n'aurait pas été élu s'il avait fait équipe avec les trois roses-verts. Ce parti reste néanmoins un partenaire obligé, ce qui n'ira pas toujours sans problèmes à cause de sa prétention à incarner la seule vraie opposition, qui est en contradiction avec ses appels à l'unité de la gauche.

L'exercice, enfin, était intéressant pour l'analyse du système à deux tours. A Genève, où la majorité nécessaire pour passer au premier tour est de 33% des voix, le Conseil d'Etat aurait été formé il y a deux semaines. Philippe Pidoux y siégerait encore et les roses-verts n'y disposeraient que de deux sièges. Et si les électeurs avaient voté au second comme au premier tour, la droite aurait dû gagner un siège au lieu d'en perdre un... Mais un électoral qui vote majoritairement à droite — voir aussi l'élection au Grand Conseil — a finalement élu dimanche un radical, mais deux socialistes et un écologiste... Voilà qui devrait redonner confiance à la gauche pour l'élection au Conseil des Etats de l'automne prochain. ■

●●●
partisan, comme la meilleure répartition égoïste du pouvoir et le transfert aux autres des bâtons épineux. La droite qui demeure majoritaire au Grand Conseil et au Conseil d'Etat peut être tentée de se débarrasser des départements à problèmes (Santé publique par exemple), tout en imposant linéairement aux départements dispendieux qu'elle aurait «abandonnés» des restrictions financières d'autant plus sévères que d'autres auraient à les assumer au nom de la collégialité.

Si ça partait ainsi, dans un esprit de revanche, malheur pour le canton! En revanche, une première réforme gouvernementale consensuelle serait le signe que la compétition ne sera pas faite d'arrière-pensées politiciennes.

Réorganiser avant de redistribuer.

AG

Une véritable entreprise de reconstruction de l'Etat

REPÈRES

Le Conseil d'Etat genevois a décidé en janvier de déléguer à un organisme privé la totalité des tâches du Service des autos: contrôles techniques, examens pour l'obtention d'un permis, immatriculation des véhicules, retrait de permis et autres mesures administratives, encaissement des taxes auto et bateau.

La proposition, préparée en son temps par les services de l'ancien conseiller d'Etat socialiste Bernard Ziegler, suit maintenant le cheminement parlementaire.

Voir aussi DP n° 1155 du 20 janvier.

(réd) La privatisation du Service des automobiles et de la navigation (SAN) agite beaucoup les esprits du bout du lac. Déjà se dessine une opposition farouche de la gauche et des écologistes qui voient là l'occasion de barrer la route à la majorité bourgeoise. Cette dernière n'a jusqu'à présent guère fait preuve d'imagination pour rétablir l'équilibre budgétaire et améliorer l'efficacité de l'Etat, se contentant de réduire linéairement les dépenses et les effectifs de la fonction publique et d'annoncer la privatisation du SAN et du service des contractuels. Et, comme pour mieux faire passer cette dernière mesure, elle ne cesse de rappeler qu'il s'agit là d'un projet élaboré par le socialiste Bernard Ziegler. Si la paternité de cette mesure revient sans conteste à l'ancien chef du Département de justice et police, ce dernier n'a jamais prétendu limiter sa réflexion et son action à la seule délégation des tâches de l'Etat. Bien au contraire, Bernard Ziegler n'a conçu ce projet que comme l'un des éléments d'une vaste réforme de l'administration. Pour preuve cet extrait du discours d'adieu du magistrat socialiste devant le Grand Conseil, le 3 décembre dernier.

...la situation d'aujourd'hui appelle une véritable entreprise de reconstruction de l'Etat, du service public, et c'est en particulier dans cette direction que je m'étais engagé. Je suis en effet convaincu qu'il nous faut trouver de nouvelles formes d'organisation, car l'Etat juridique et bureaucratique est à bout de souffle. Il a représenté une étape utile et nécessaire de la construction des sociétés démocratiques, mais nous vivons aujourd'hui les douleurs de la transition vers une forme nouvelle de l'Etat que j'appellerai volontiers l'Etat social de marché: un Etat plus proche des gens, orienté davantage sur les résultats que sur les règles et les procédures, recourant au contrat plutôt qu'à la loi, cherchant à favoriser l'autonomie des individus dans une société solidaire plutôt qu'à les enrégimenter dans l'univers bureaucratique.

Pour passer de l'Etat juridique et bureaucratique à l'Etat social de marché, c'est une sorte de révolution culturelle que nous devons accomplir pour reconnaître que la société a profondément changé et que le rôle assigné à l'Etat s'est profondément modifié. Du coup nos méthodes de travail doivent changer et je donnerai simplement un exemple: la manière purement juridique, comptable, bureaucratique que nous avons d'élaborer le budget de l'Etat. A travers des centaines de pages, des milliers de natures et de sous-natures qui se subdivisent jusqu'à l'absurde, nous tentons de prévoir l'impossible et nous nous imposons des rigidités déresponsabilisantes qui

nous conduisent dans le mur. Nous y passons un temps et une énergie invraisemblables, bien sûr au détriment de l'essentiel. Préparer le projet de budget, aujourd'hui, ce n'est pas décider d'options politiques, c'est dresser mentalement en début d'année la liste des factures que l'on s'attend à recevoir durant l'année suivante.

Quant à gérer le budget en cours d'exercice, c'est pire: il n'y a aucune souplesse pour s'adapter aux circonstances changeantes. Il n'y a ni incitation à faire mieux que prévu, ni sanction en cas de dépassement; il y a en revanche encouragement pervers à la dépense conforme au budget (quel que soit l'état des recettes d'ailleurs) pour éviter une réduction de la rubrique l'année suivante.

La cause est entendue, et c'est bien pourquoi toujours plus nombreuses sont les collectivités aux Etats-Unis, au Canada, en Australie comme en Europe, qui ont révolutionné leurs procédures en adoptant une forme de budget orientée sur le contrôle des résultats: donner aux subdivisions de gestion la pleine responsabilité d'enveloppes forfaitaires et les libérer des soucis bureaucratiques pour se concentrer sur la meilleure allocation possible des ressources disponibles dans l'exercice de leur mission. Une telle démarche me paraît le complément indispensable du plan quadriennal. ■

Le bon texte

Dans notre édition de la semaine passée, le dernier paragraphe de l'article consacré aux casques bleus était rendu illisible par une erreur de transcription. Voici le texte correct:

La coopération technique, l'appui au CICR, les bérets bleus, toutes ces possibilités ne manquent pas à la Suisse pour marquer concrètement sa solidarité internationale. Il aurait été sage de clarifier notre politique étrangère, notamment par une adhésion à l'ONU, avant de lancer en supplément l'expérience des casques bleus.

Vacances

Traditionnellement, DP prend des vacances à Pâques. Un temps utile pour reprendre son souffle, mettre à jour ses dossiers et ses connaissances sur les sujets que nous suivons.

Le prochain numéro paraîtra donc le 14 avril.

Quels droits pour les couples de même sexe ?

(fb) S'il fut un temps, pas si lointain, où entre la vie chez ses parents et le mariage, il n'y avait que le célibat, les choses ont bien changé. Qu'un homme et une femme vivent ensemble sans être mariés n'étonne plus, et n'est plus juridiquement répréhensible. Et, en cette année internationale de la famille, ce sont maintenant les homosexuels qui se manifestent en lançant une pétition nationale contre les discriminations dont leurs couples font l'objet.

LA PÉTITION

Les soussignés invitent l'Assemblée fédérale à supprimer la discrimination juridique dont les couples de même sexe font l'objet.

Les couples de même sexe qui construisent une relation durable doivent pouvoir obtenir fondamentalement les mêmes droits que ceux conférés aux couples hétérosexuels par le mariage. En particulier, le droit au séjour pour la partenaire étrangère/le partenaire étranger et l'égalité de traitement par rapport à un conjoint en cas de maladie ou de décès doivent être assurés.

Adresse utile: Groupe romand du comité Les mêmes droits pour les couples de même sexe, case postale 2814, 1002 Lausanne.

Le besoin de tendresse, de partager à deux les bons et les mauvais moments n'est pas l'apanage des hétérosexuels. C'est une réalité sociologique que bien des gais, bien des lesbiennes forment des couples ou y aspirent. Qu'ils vivent ensemble, et leur situation est très semblable à celle d'un homme et d'une femme vivant en concubinage. Cela peut se révéler problématique en cas de difficulté dans le couple (si par exemple seul l'un des partenaires est titulaire du bail de l'appartement commun) ou simplement en cas d'accident (décès subit sans testament).

Pour l'homme et la femme vivant en couple, le mariage survient comme une évolution naturelle, une consolidation de la relation dans l'immense majorité des cas. Et le mariage entraîne avec lui toutes sortes d'effets juridiques qui bénéficient aux conjoints individuellement (droit de succession, assurances sociales, etc) et protègent leur couple vis-à-vis de l'extérieur. Selon leur situation et leurs besoins, les partenaires choisiront donc plus ou moins vite de se mettre au bénéfice de ce statut juridique.

Pas un privilège, une égalité de choix

Ce dont les homosexuels se plaignent légitimement, c'est qu'aucune possibilité similaire n'existe pour eux. En d'autres termes, leur relation de couple n'est pas reconnue par l'ordre juridique, qui ne lève pas pour eux les obstacles qu'il lève par le mariage pour le couple formé d'un homme et d'une femme. C'est évident pour le permis de séjour du partenaire étranger, mais cela touche aussi des questions plus subtiles: on voit encore des cas douloureux où la famille d'une personne décédée évince purement et simplement le partenaire de même sexe.

Il ne s'agit donc pas de réclamer un privilège pour les couples de même sexe, mais simplement de les mettre au bénéfice de la même possibilité de choisir ou non un statut conférant des droits aux deux partenaires et reconnaissant leur couple comme une entité. Dans une société où l'Etat est au service de l'épanouissement des individus et non l'inverse, il n'y a en effet pas de raison qu'il fasse obstacle à la volonté de vivre ensemble de personnes qui ne se distinguent de la majorité que par leur orientation sexuelle; il

n'y a pas davantage de raison d'y voir un danger pour la famille traditionnelle (et la perpétuation de l'espèce), sauf à vouloir contraindre cette minorité à adopter un comportement contraire à son orientation sexuelle.

L'exemple des pays nordiques

Certains pays ont déjà su entreprendre des réformes pour tenir compte des besoins spécifiques des couples de même sexe. La France a adopté l'an dernier des solutions ponctuelles qui incluent les couples homosexuels tout en étant plus générales: au décès, la cohabitation depuis plus d'un an garantit le transfert du bail; la caisse de la Sécurité sociale rembourse aussi les frais d'une personne que l'assuré désigne et qui est à sa charge (enfant vivant avec ses grands-parents, mais aussi partenaire malade du sida par exemple). En Suède, il y a depuis 1987 une loi sur la communauté domestique qui règle des questions d'intendance pour les couples hétéros non mariés comme pour les couples de même sexe. Mais c'est le Danemark (depuis le 1^{er} octobre 1989) et la Norvège (depuis le 1^{er} août 1993) qui ont la législation la plus complète: elle permet au couple de même sexe de faire enregistrer officiellement leur partenariat et d'acquérir par là pratiquement les mêmes droits qu'un couple marié. Une exception notable: les enfants (pas d'adoption commune possible, pas de relation juridique établie par le partenariat enregistré entre l'enfant biologique d'un des membres du couple et l'autre partenaire).

En Suisse, la pétition préparée par le comité «Les mêmes droits pour les couples de même sexe» entend lancer le débat dans le public et interpellier les autorités. Pourquoi par une pétition plutôt que par une initiative populaire ? Parce qu'il s'agit d'ouvrir le dialogue, d'amener à réfléchir, de faire évoluer les esprits, pas de compter les pour et les contre. C'est aussi pourquoi la pétition se veut large (fin des discriminations) mais ouverte (elle ne préconise pas une solution plutôt qu'une autre, laissant ce rôle au législateur). D'ores et déjà cette pétition est placée sous le patronage de 200 personnalités de tous horizons qui en attestent aussi bien le sérieux que le réalisme. ■

Mineurs, mais pas interdits

DROITS DES ENFANTS ET DES JEUNES

Il y a une quinzaine d'années, une association était créée à Lausanne sur ce thème. Elle fut mal accueillie, notamment à cause d'actions d'information destinées aux enfants et aux jeunes sur leurs droits à l'école et dans la famille. Une permanence d'accueil était également à disposition, d'abord mal vue par les services officiels, puis tolérée, puis acceptée. Elle ne le fut par contre jamais par le pouvoir politique qui ne lui pardonna pas d'avoir pris la défense juridique des jeunes impliqués dans les manifestations de «Lôzane bouge».

L'association et la permanence n'existent plus, mais plusieurs livres ont été publiés aux Editions d'En bas (*Nous voyageons à inconito, La Vie vite*) et aux éditions Pro Juventute (*Zone, sweet zone*).

(pi) Ruth Dreifuss a déclaré peu après son entrée en fonction que la famille était la plus petite démocratie. Ce qui a provoqué une récente réaction d'Olivier Meuwly, secrétaire de l'Union suisse des arts et métiers (Usam), organisation qui, on le sait, se caractérise généralement par son conservatisme: *«Mais la démocratie familiale ne peut être que limitée, ce que Mme Dreifuss semble avoir assez mal perçu. Ainsi apparaît-il absurde d'ériger l'enfant en égal de ses parents, avec ses droits... mais sans les devoirs y afférents du fait de son incapacité, logique, à gérer lui-même les premières années de son existence. (...) le mythe égalitariste, très à la mode en cette fin de siècle où il semble de bon ton de gommer les différences avec l'espoir, illusoire, de magnifier la tolérance et la fraternité humaine, a plutôt tendance à sublimer l'enfant-roi, désormais titulaire d'authentiques "droits politiques" malgré sa situation de dépendance sur les plans financier et social»*.

Les mêmes arguments ont servi successivement à priver de droits les serfs, les esclaves, les prisonniers, les domestiques et les femmes. C'est une conquête récente qui donne des droits à chacun sans égard à sa condition. Ceux-ci sont parfois limités pour des motifs plus ou moins fondés; mais fondamentalement, les droits des enfants doivent être reconnus et développés sans référence à leurs devoirs, par ailleurs pas si inexistantes que ça: que l'on pense à l'école, devoir imposé par la société adulte dont les vieux jours ne peuvent être assurés que par une jeunesse instruite et productive.

Ces droits des enfants ne doivent pas être développés dans le souci de gommer les dif-

férences qui existent avec les adultes. Ils doivent l'être par reconnaissance pleine et entière de la personne à laquelle ils sont conférés. Et faut-il rappeler que si le droit des enfants à être entendu dans les cas de rupture familiale est désormais reconnu, il est très diversement appliqué. Et que les enfants n'ont aucun droit sur le choix de leur filière scolaire par exemple, qui revient, en cas de conflit, aux parents. Et que les allocations familiales ne sont pas un droit ouvert par la naissance d'un enfant, mais qu'elles sont versées aux parents qui travaillent, proportionnellement à leur taux d'activité... comme si les besoins financiers créés par un enfant étaient diminués par l'activité à temps partiel des parents. Ceux-ci sont d'ailleurs bien mal récompensés de prendre le temps nécessaire pour s'occuper de leur progéniture plutôt que d'avoir recours à des structures d'accueil subventionnées.

On est certes entré dans l'ère de l'enfant-roi. Mais cette situation découle de la planification familiale des parents et du nombre limité d'enfants au sein de chaque famille. La société légale par contre est encore organisée autour d'un modèle unique et imaginaire: la famille harmonieuse et épanouie disposant au moins des revenus d'un homme travaillant à plein temps. Et sans donner de nouveaux droits à l'enfant, il faudrait déjà adapter ceux qui existent, dans les textes ou dans la tradition, aux situations nouvelles créées par les familles recomposées... Mais cela fait moins de vingt ans que la notion d'enfant illégitime a été abolie. Mais 1994 est l'Année de la famille... ■

L'amnistie fiscale

(ag) Périodiquement resurgit cette indécente proposition. Le Conseil national à son tour l'a faite sienne, après le Conseil des Etats. Les partisans de l'amnistie promettent par cette décision, qui ne coûte rien, de faire apparaître de nouvelles recettes mirobolantes. Comme ce ne sera qu'une petite partie des revenus et de la fortune non déclarés qui referont surface, le gain promis est à la mesure de la masse qui demeurera dissimulée.

L'amnistie peut être justifiée selon une pratique généralement admise si l'Etat met en place de nouveaux instruments légaux d'investigation. Il est réputé changer la règle du jeu. Cela même est discutable: si la police se dote de moyens efficaces dont elle ne disposait pas jusqu'ici, est-ce une raison pour amnistier les coupables? En fait, modifier démocratiquement une loi, sans effet rétroactif,

ne saurait être assimilé à un changement des rapports de bonne foi entre l'Etat et le citoyen. De surcroît aucune disposition légale n'a été introduite qui puisse justifier l'amnistie, à moins que l'adoption de la TVA substituée à l'Icha ne soit considérée comme telle! Et une motion de la minorité de la commission demandant un renforcement des procédures permettant de lutter contre la fraude a été écartée par 95 voix contre 87!

L'amnistie fiscale sera étendue dans son application à tous les cantons et à toutes les communes. Certes, il faudra procéder à un vote constitutionnel: le peuple et les cantons trancheront. Mais on s'étonne que dans le débat aucune voix fédéraliste n'ait protesté contre le procédé, certes légal, où une motion parlementaire, discutable, enclenche une procédure qui sera imposée aux cantons dans un domaine essentiel relevant de leur souveraineté. ■

L'INVITÉ DE DP

Vive la neutralité

LAURENT REBEAUD

conseiller national
écologiste

Les nouveaux modernistes ne nous épargnent rien. Après avoir vilipendé la démocratie directe sous prétexte d'incompatibilité européenne, les voilà qui s'en prennent à la neutralité. Cette malheureuse serait, selon eux, complètement dépassée, et le mieux que nous aurions à faire serait de l'abolir.

Evidemment, la neutralité ne peut plus être ce qu'elle était. Nous n'avons plus besoin d'être neutres pour maintenir la paix confessionnelle, ni pour éviter que la Confédération n'éclate sous l'effet de sympathies divergentes. C'est que l'Europe n'est plus ce qu'elle était.

Faut-il pour autant renoncer à la neutralité ? Je ne crois pas. Il faut au contraire la redéfinir, comme tente de le faire le Conseil fédéral, en abandonnant progressivement ses aspects dépassés et en développant ses aspects vivants et actuels. Nous ne pouvons en effet pas ignorer que la neutralité constitue encore, pour la plus grande partie du peuple suisse, une valeur morale éprouvée, profondément enracinée, voire un élément essentiel de notre identité nationale. Ce n'est pas rien, l'identité nationale. Il ne serait pas très malin d'en laisser la défense à M. Blocher et à ses émules, au risque de leur laisser le monopole du patriotisme.

Evidemment, la neutralité a eu, et conserve, des aspects déplaisants reflétant un certain égoïsme, le refus de prendre des risques ou de prendre parti même lorsque notre devoir élémentaire de solidarité l'exigerait. D'où notre trop longue complaisance à l'égard du régime d'apartheid en Afrique du Sud, par exemple.

Mais la neutralité, c'est aussi le renoncement définitif à toute guerre de conquête et à toute entreprise coloniale. C'est la stricte limitation du rôle de l'armée — si tant est qu'il faille une armée — à une vocation exclusivement défensive. C'est l'affirmation obstinée que tout conflit international doit se résoudre par la négociation et que la guerre est, dans tous les cas, la pire des solutions. Dans le monde moderne, la guerre est la connerie la plus perverse qui soit. Si nous devons à notre neutralité la chance d'y avoir échappé deux fois au cours de ce siècle, alors vive cette neutralité-là !

Sans doute la neutralité spécifique de la Suisse et pour la Suisse a-t-elle perdu l'essentiel de son rôle dans la nouvelle configuration de l'Europe et du monde. Mais il se pourrait que le concept ait un nouveau rôle européen. Car l'Europe que nous voulons construire est fondée sur les mêmes valeurs que la Suisse. Nous voulons construire une Europe pacifique, où les conflits se règlent par la négociation. Nous ne voulons pas d'une Europe impériale qui répandrait ses armées à la surface du monde pour asseoir une quelconque domination militaire sur les autres continents. Nous voulons que le rôle de gendarme du monde auquel prétendent aujourd'hui les Etats-Unis et, par

extension, l'Otan, revienne exclusivement à l'ONU. C'est dire que nous voulons une Europe neutre, au sens où la Suisse a été militairement neutre depuis 1515.

L'Europe ne se trouve-t-elle pas d'ailleurs, aujourd'hui, dans la même situation que la Confédération du XVI^e siècle ? Elle est contrainte à la neutralité par sa diversité même. Si l'Union européenne avait dû prendre parti dans l'actuelle guerre de l'ex-Yougoslavie, comment aurait-elle pu gérer les sympathies divergentes de la France et de l'Allemagne à l'égard des Serbes et des Croates ? Et dans le monde de demain, comment l'Europe pourrait-elle sans se déchirer à nouveau prendre parti dans un conflit qui mettrait aux prises des pays historiquement attachés aux Etats-Unis, comme la Grande-Bretagne, et des pays orientés vers le monde slave, voire arabe, comme l'Ukraine ou la Turquie ? Si la neutralité a perdu de son sens pour la Suisse en Europe, elle pourrait être nécessaire à l'existence de l'Europe dans le monde.

Dans cette perspective, la neutralité redeviendra une valeur d'avenir. Elle ne sera plus un obstacle à notre participation à la construction européenne, mais au contraire un atout au service de la paix et de la protection des diversités au sein de la future confédération des peuples d'Europe. ■

COURRIER

Le Jura vote à gauche et élit à droite

Dans son article «Les Suisses et leurs divisions» (DP n° 1162) à propos des votes divergents des cantons dans les scrutins fédéraux, Pierre Imhof conclut que *«les plus minoritaires ne sont pas les plus progressistes»* en parlant des votes du Valais et du Jura. Or, pour le Jura il prend vraiment l'exception qui confirme la règle, l'initiative pour le droit à la vie. En effet, dans la plupart des cas, le Jura a été minorisé en votant les mots d'ordre de gauche, le plus souvent contre ceux de tout ou partie de la droite. Dans le même article, il parle du Jura comme un *«spécialiste de l'isolement»* car il a voté 5 fois le contraire de tous les autres cantons romands.

Dans au moins trois de ces cas, c'est par «progressisme» que le Jura s'est isolé (avec le Tessin), puisque c'est en acceptant les initiatives syndicales sur les vacances (1985) et les 40 heures (1988), ainsi que l'initiative pour l'abaissement de l'âge AVS (1988). L'article faisait un amalgame implicite entre Jura et Valais, mais les divergences entre eux (25 votes)

●●●

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédacteur:
Pierre Imhof (pi)
Ont également collaboré à ce numéro:
François Brutsch (fb)
André Gavillet (ag)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Jérôme Meizoz
Laurent Rebeaud
Composition et maquette:
Murielle Gay-Crosier
Marciano, Pierre Imhof,
Françoise Gavillet
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et
Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9

JACQUES CHESSEX

La posture littéraire en soixante bougies

RÉFÉRENCES

Jean-Christophe Aeschlimann: «Un écrivain heureux», in *Construire*, n° 9, 2 mars 1994; et pour dépasser le point de vue complice: Nathalie Heinrich: «Publier, consacrer, subventionner. Les fragilités des consécérations littéraires», in *Terrain*, n° 21, octobre 1993; Pascale Casanova, «Le prix de l'universel», in *Quai Voltaire*, n° 6, automne, 1992; Gisèle Sapiro: «Académie française et Académie Goncourt dans les années '40: fonction et fonctionnement des institutions de la vie littéraire en période de crise nationale», in *Texte*, n° 12, Toronto, 1992.

Exposition, ouvrage illustré, parution des *Élégies de Yorick* chez Bernard Campiche, décidément l'anniversaire de Jacques Chessex est savamment orchestré... Le Goncourt cantonal de jadis, ayant abandonné la pose provocatrice du prophète, vieillissement social de l'écrivain oblige, pour la rhétorique spiritua-liste du «prêtre» voué au culte petit-bourgeois de l'art pur, sauveur de l'«aplatissement du langage» («*Dijan substitué à Giono*», frémit-il), le voilà qui se retrouve... «prêtre» en son

pays ! Et sans doute fier de l'être, à voir dans le magazine *Construire* les poses inspirées qu'il prend pour le photographe (regard pénétrant, main sur la tempe, sobrement vêtu devant ses manuscrits). Cette nouvelle pose de professionnel de la sérénité est une version moins bohème qu'autrefois de la posture artiste, toute de narcissisme déguisé, qu'affectionnent nombre d'«écrivains» qui vivent leur vie comme une œuvre d'art.

Tout cela ressemble fort à une cérémonie, et la métaphore religieuse gagne à être filée: le discours de célébration qui accompagne un tel «événement» relève en effet d'un travail collectif de canonisation. Et pourquoi ? Parce que la cérémonie veut magnifier l'écrivain qui a valu au canton le Goncourt... 1973 ! Vingt ans, vingt ans (déjà !) que dans un élan d'exotisme tout gallocentré les compères festoyeurs ont honoré Chessex. Ah ! que vivent les prix et couronnements étrangers qui ont ce pouvoir magique de métamorphoser une gloire locale en un «écrivain universel» (comme disent naïvement les manuels scolaires) ! Bien sûr dans l'euphorie, et au risque de briser leur fétiche, personne ne songerait à s'interroger plus avant sur l'effet Goncourt (dont la périodicité courte, un an, et manifestement mercantile, fait d'elle-même injure à l'«éternité» dont l'auteur se prend à rêver).

Mais au-delà de ces réjouissances cantonales, à lire les propos de l'heureux jubilaire, ancien lauréat au diplôme périodiquement rafraîchi, on se prend à réfléchir aux effets de la célébration sur les écrivains. Autant un échec peut entraîner les plus pathétiques reconversions, autant le succès tend à libérer les ambitions jusque là surveillées et laisser libre cours à tous les débordements narcissiques que l'on connaît. Postures, déclarations, écriture, chez Chessex tout déborde soudain d'une solennité étouffante: le voilà qui multiplie les «odes» et «élégies» à l'archaïsme discret, parle des «grands» écrivains comme de ses camarades de billes (peu s'en faut qu'il y ait joué avec Flaubert), préface, dédie, parraine, pose aux quatre coins du canton. C'est ce qui s'appelle rentabiliser son capital symbolique... Jusqu'aux bouffonnes chroniques que notre Carabas donnait au *Nouveau Quotidien*, comptes-rendus tout de participation mystique qu'un de mes amis épinglait au mur en leur restituant, non sans humour, leur titre voilé: «Mauriac et moi», «Claudel et moi», «Bernanos et moi»...

Fêtez le «génie», ou fouettez-le, il en sortira toujours quelque chose.

●●●

sont aussi nombreuses que celles de chacun avec les résultats suisses.

L'adage «Le Jura vote à gauche et élit à droite» est en général confirmé, à deux exceptions près: les problèmes liés à la religion (exemple: avortement) et au trafic routier.

Jean-Pierre Kohler,
Courtételle

Oui, non, peut-être...

Vous venez de publier une intéressante statistique qui montre le nombre de fois où «les cantons romands» ont été minorisés dans une votation fédérale.

Je trouve cependant cette approche insuffisamment nuancée dans la mesure où, dans les «cantons romands», une forte minorité était d'accord avec la majorité des votants suisses ! Faut-il négliger cette minorité-là ?

Quand serons-nous suffisamment évolués pour constater que le système de vote manichéen par oui ou non conduit davantage à l'expression de la confiance d'une majorité numérique en un groupe d'individus (les initiants ou l'administration) plutôt qu'à l'adoption de la bonne solution au problème posé ?

Cette méthode ne conduit-elle pas trop à dresser une partie de la population contre une autre et à stimuler l'abstentionnisme par le fait que les «perdants» de la votation auraient tout aussi bien pu «aller à la pêche» puisque leur opinion est simplement écartée ?

La présentation de plusieurs variantes de solutions conduisant à un vote où le résultat adopté serait la moyenne des opinions exprimées ne pourrait-elle au moins être explorée pour améliorer notre démocratie ?

Pierre Santschi, député,
Lausanne

Un beau gâchis

DIVERSITÉ

En 1993, la Commission des cartels a consacré un rapport à la *Concentration dans la presse*. Extrait:

La commission a tenté de comparer la situation de monopole existant à Bâle avec la situation de concurrence existant à Genève. Elle s'est tout particulièrement intéressée aux effets sur l'étendue et la variété des informations, ainsi qu'à d'éventuelles restrictions à la fourniture et à l'accès aux informations. (...) Les intéressés entendus par la commission n'ont pas fourni des informations assez précises et concrètes permettant d'affirmer que la situation est meilleure à Genève qu'à Bâle. A première vue, on ne saurait prétendre que les citoyens de Bâle sont moins bien informés que ceux de Genève. (...) En outre, le prix des annonces n'est pas plus élevé en situation de monopole.

(pi) Quel que soit finalement le sort qui sera réservé à la *Suisse*, l'affaire laissera un souvenir de gâchis et de bricolage. C'est aussi l'échec d'une politique commerciale lamentable menée par un patron ambitieux mais incompetent. L'émotion suscitée dans le public par la disparition du titre et le soutien qui lui a été manifesté sont encourageants pour le personnel, mais ils ne doivent pas faire perdre de vue la réalité: le soutien effectif, celui des lecteurs payant leur journal, ce soutien était en baisse, à la mesure de la perte d'audience du titre genevois ces dernières années.

Se pose bien sûr, chaque fois qu'un titre est en difficulté, la question de la diversité de la presse. Mais est-elle vraiment menacée? La diversité ne saurait être vécue de manière figée, comme un droit imprescriptible pour les journaux de paraître sans avoir à se soucier des règles les plus élémentaires de gestion commerciale, sans qu'elle soit rendue vivante par un nombre de lecteurs suffisant. Et la diversité ne commande pas qu'existent dans chaque ville plusieurs quotidiens, mais qu'existe pour le public des sources d'information diversifiées. Restent la télévision et la radio (qui sont pratiquement sans concurrence elles aussi); restent d'autres quotidiens dont un à Genève ne dépend pas d'Edipresse; restent des hebdomadaires. Une

offre abondante pour un petit coin de pays.

La situation est un peu différente pour les journalistes: c'est la diversité des employeurs qui est restreinte par la disparition de la *Suisse* telle que nous la connaissions. Ce qui impose un autre type d'organisation, puisque le syndicat des journalistes se retrouvera le plus souvent sur l'arc lémanique, et même au-delà en tenant compte des participations minoritaires, face à un seul partenaire de poids: Edipresse. Mais les sections vaudoise et genevoise de la Fédération suisse des journalistes ont déjà décidé de leur fusion, qui sera effective en avril. Cette réorganisation suffira-t-elle à leur donner le poids nécessaire lors des négociations? Ne faudrait-il pas que la même organisation représente le personnel technique des journaux? Le débat ne fait que commencer.

Il faut aussi voir que, joli paradoxe, c'est le défaut d'information qui a contribué à la débâcle d'un organe dont la mission première était d'informer. Les collaborateurs étaient sous la coupe de Jean-Claude Nicole, qui informait au compte-gouttes et mentait sur la situation réelle de l'entreprise. Aucun journaliste économique ne se serait contenté de ces bribes d'information s'agissant d'une société à laquelle il aurait consacré un article. Mais la curiosité des médias n'est souvent dirigée que vers l'extérieur... Plus de curiosité n'aurait pas forcément sauvé l'entreprise. Mais peut-être aurait-elle permis de mieux préserver les intérêts des salariés et des créanciers. ■

Quand des ingénieurs pensent

(réd) Parce qu'elle libère de la tyrannie du quotidien, la récession peut avoir du bon. C'est en tous cas l'expérience vécue par Basler et Partenaires, un bureau d'ingénieurs zurichois. Les 150 collaborateurs de l'entreprise, organisés en groupes de travail, ont planché sur le développement durable. Des dizaines d'idées qui ont agité les cerveaux des ingénieurs au cours des deux dernières années, trois ont été retenues.

La première ne surprend pas de la part de techniciens. Une analyse coût-efficacité montre qu'avec très peu de mesures (10% de celles qu'on connaît aujourd'hui) il est possible d'obtenir des effets considérables en matière d'assainissement de l'air (problème résolu à 80%). Ainsi donc, en choisissant les mesures adéquates, on peut réduire le nombre des prescriptions sans mettre en danger les buts de la protection de l'environnement.

Puis les ingénieurs ont touché aux mécanismes économiques. Les groupes de travail sont unanimes: sans taxes d'incitation, pas

de protection de l'environnement efficace. Par exemple les calculs effectués indiquent qu'une taxe de 80 centimes à 1 fr. 20 par kilomètre est justifiée pour couvrir tous les frais occasionnés par les poids lourds.

Enfin nos ingénieurs se sont frottés à la réflexion sociale. Renchérir le coût des ressources naturelles et abaisser celui du travail est une exigence écologique, affirment-ils. Un rapport équilibré avec la nature exige plus de travail que l'approche rationalisante, uniformisante et gourmande en énergie de la production de masse. Mais au moment où le chômage s'installe, notamment celui de longue durée, c'est également une nécessité sociale. Au plaidoyer de Basler et Partenaires en faveur d'une plus grande flexibilité des salaires, de la durée et du contenu du travail — on évoque en particulier la possibilité pour les salariés de réduire la durée hebdomadaire, annuelle ou même totale du travail — il faut ajouter un volet politique: la détente du marché du travail et la promotion d'une meilleure qualité de vie sont des objectifs certes louables mais ils n'acquerront de légitimité que dûment débattus et négociés dans leurs modalités par les salariés et leurs organisations. ■